

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément au décret n° 55657 du 22 Mai 1957, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le compte administratif du Maire pour l'exercice 1980.

Les résultats généraux que font ressortir ces comptes sont les suivants.

Libellé	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice 1979	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Section d'investissement		28 327 881,00	83 957 232,89	88 696 021,22		33 066 669,33
Section de fonctionnement		3 265 596,90	180 740 882,74	184 319 522,21		6 844 236,37
Opérations indirectes		31 593 477,90	264 698 115,63	273 015 543,43		39 910 905,70
			113 493 281,94	113 493 291,94		
		31 593 477,90	378 191 407,57	386 508 835,37		39 910 905,70

Les principales opérations réalisées au cours de l'exercice 1980 sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chap. 900- Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs	3 543 720,03
901 Voirie	21 102 160,95
902 Réseaux	12 064 683,14
903 Equipement scolaire et culture	10 762 304,55
904 Equipement sanitaire et social	806 097,60
906 Sces industriels et commerciaux	490 370,19
908 Urbanisme et Habitation	2 502 368,42
910 Programmes pour l'Etat	815 990,00
911 Programmes pour le Département	6 374 000,00
914 Programmes pour les autres tiers	462 500,00
925 Mouvements financiers	24 213 038,01

	<u>83 957 232,89</u>

Financés par :

Subventions	12 813 790,63
Emprunts	45 064 000,00
FECL	9 514 054,00
Divers	21 730 107,10
Résultat extraordinaire reporté	20 327 881,00

	<u>99 449 832,81</u>

Soit un excédent de 15 492 599,92

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap. 930 Sces financiers	23 222 939,34
931 Personnel permanent	30 042 667,33
932 Ensembles meubles et immeubles	6 300 606,67
934 Administration générale	22 847 750,26
936 Voirie	33 811 197,06
940 Relations publiques	77 437,95
942 Sécurité et Police	764 923,12
944 Œuvres sociales scolaires	11 293 695,19
945 Sports et Beaux Arts	2 915 307,72
951 Sces sociaux ss/cpte distincte	3 559 470,58
953 Hygiène et protection sanitaire	106 830,15
955 Aide Sociale	14 840 309,07
967 Sces industriels et comm. ss cpte distincte	691 859,65
970 Charges et produits non effectués	2 731 020,00
943 Enseignements	9 263 891,24

	163 166 813,33

Financés par :

70 Produits d'exploitation	474 264,67
72 Produits domaniaux	931 553,16
72 Produits financiers	190 884,21
73 Subventions et participations	9 273 828,02
74 Part représentative d'anciens produits fiscaux	53 647 299,29
75 Impôts indirects	63 477 178,55
77 Produits des contributions directes	48 555 834,00
78 RRéduction de charge (régie)	7 595 416,40
79 Produits exceptionnels	66 162,93
82 PProduits antérieurs	107 100,98
Excédent ordinaire reporté	3 265 596,90

	<u>187 505 119,11</u>

Soit un excédent de
Fonctionnement de 24 413 305,78

L'excédent global de 39 910 905,70 sera repris au budget supplémentaire de 1981.

Explication page 2

Mouvements réels de l'exercice 1980 y compris les résultats de l'exercice antérieur sous le mouvement d'ordre (prélèvement) 1980

Section d'Investissement

Dépenses : Montant : 83 957 232,89 (voir tableau 1-colonne opération de l'exercice dépensé d'investissement)

Détail des 83 957 232,89 par chapitres budgétaires

Recettes : Montant 99 449 832,81

Décomposition du Montant : 28 327 881,00 + 88 696 021,22 - 17 574 069,41
 tableau 1 tableau 1
 colonne Résultat colonne opérations prélèvement
 exercice précédent de l'exercice Recettes (mouvt. d'ordre)

Le détail des 99 449 832,81 est donné par classes budgétaires.

Section de Fonctionnement

Dépenses : Montant 163 166 813,33

Décomposition du Montant 180 740 882,74 - 17 574 069,41
 tableau 1
 colonne opérations prélèvement-mouvt. d'ordre
 de l'exercice-Dépenses
 de Fonctionnement

Le détail des 163 166 813,33 est donné par chapitres budgétaires.

Recettes : Montant 187 585 119,11

Décomposition du Montant : 3 265 596,90 + 184 319 522,21
 tableau 1 tableau 1
 colonne Résultat colonne Opérations de
 Clôture ex précédent l'exercice-Recettes fonctionnement
 (fonct.)

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE DU

Je vous demande, Mesdames, Messieurs de vous prononcer sur le compte administratif du Maire pour l'exercice 1980

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le _____ les membres
composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances :

Etaient présents :

Etaient représentés :

Absents :

Après avoir entendu le rapport du Monsieur le Maire

Vu les diverses ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes, notamment celles des 24 Avril 1834 et 10 Avril 1835,

Le CONSEIL MUNICIPAL après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1980 et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés pour Monsieur le Maire ordonnateur, le compte administratif de 1980, aussi que l'état des restes à réaliser sur 1980

Procédant au règlement définitif du budget de 1980, propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

RECETTES

Les recettes tout ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 80	
évaluées par le Budget à	424 048 212,11
ont dû s'élever d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de	287 203 021,88
De laquelle somme il convient de déduire celle de	
Pour non valeurs justifiées au compte du Receveur	
somme égale à	160 069,96
Au moyen de quoi, les recettes de 1980 demeurant définitivement	
fixées à la somme de	287 034 951,92

DEPENSES

Les dépenses créditées au Budget de 1980 s'élèvent à	424 048 212,11
De cette somme il faut déduire celle de	176 924 165,89

SAVOIR :

- Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédent le montant réel des dépenses	7 137 038,74
- Dépenses non ordonnances avant le 31.12.80 et à reporter au Budget de 1981	169 787 127,15
	<hr/>
Somme égale à	176 924 165,89

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1980 sont définitivement fixés à	247 124 046,22
---	----------------

Les recettes de toute nature étant de	287 034 951,92
---------------------------------------	----------------

Les dépenses de	247 124 046,22
-----------------	----------------

Il est constaté par conséquent un excédent définitif de	39 910 905,70
--	---------------

Toutes les opérations de l'exercice sont déclarées définitivement closes.

La présente délibération sera jointe comme pièce justificative au budget de 1980

Délibéré à Saint-Denis, les jours, mois et ou
ci-dessus.

La page 3 du rapport concerne l'ensemble du Budget (prévisions et réalisations)
 Sections confondues en mouvements réels sous mouvements d'ordre (prélèvement et opérations indirectes)

- Apparation de 3 Nouvelles données + Titres d'annulations (Recettes)
- C.Reportés (Dépenses)
- Annulations de crédits budgétaires (Dépenses) prévisions

Prévisions équilibrées en recettes et dépenses

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement :	188 690 077,79	171 116 008,38
Section d'Investissement !	<u>235 358 134,32</u>	<u>252 932 203,73</u>

Réalisations
 =====

Recettes totales : 287 034 951,92

Décomposition

3 265 596,90	+	184 319 522,21	*	28 327 881,00	+	80 696 021,22	-	17 574 069,41
Tableau 1		tableau 1		tableau 1		tableau 1		prélèvement
colonne Résultat		colonne opérations		colonne Résultat		colonne opéra		(Mouve-
Ex précédent fonct		de l'exercice Recettes		Ex précédent-Inves.		tions de l'exer		ment
		fonctionnement				Recettes-Inves-		d'ordre)
						tissement		

Dépenses totales : 247 124 046,22

Décomposition

180 740 882,74		- 17 574 069,41		+ 83 957 232,89
tableau 1		prélèvement		tableau 1
colonne opérations		mouvement d'ordre		colonne opérations
de l'exercice				de l'exercice
Dépenses fonct.				Dépenses d'Investissement

C O M P T E A D M I N I S T R A T I F 1 9 8 0

Section	Libellés	Prévisions BP + DS + DM	Réalisations	C. Reportés	Annulations	Plus value
930	- Soa financies	23 222 939,34	23 222 939,34			
931	- Personnel permanent	30 102 127,48	30 042 667,33	51 017,15	8 443,00	
932	- Ensembles meubles et immeuble	8 046 954,21	6 300 606,67	1 720 303,68	26 043,86	
934	- Administration générale	23 138 009,19	22 847 750,26	112 240,36	178 018,57	
936	- Voirie	34 905 028,96	33 811 197,06	1 093 831,90		
940	- Relations publiques	798 500,41	774 337,95	1 800,00	22 362,46	
942	- Sécurité et Police	964 129,94	764 923,12	145 008,70	54 198,12	
943	- Enseignements	9 801 725,05	9 263 891,24	31 799,09	506 034,72	
944	- Oeuvres sociales scolaires	11 617 707,31	11 293 695,19	104 000,00	220 012,12	
945	- Sports et Eaux Arts	2 942 815,67	2 915 307,72	22 306,69	5 201,26	
951	- Scos sociaux ss opto distinct	3 579 939,88	3 559 470,58		20 469,30	
953	- Hygiène et protection sanitai	146 214,15	106 830,15		39 384,00	
955	- Aide socialo	18 398 378,99	14 840 309,07	3 558 069,92		
967	- Scos industr.	718 880,45	691 859,65	2 591,15	24 429,65	
970	- Charges non effectués	2 732 657,35	2 731 028,00		1 629,35	
	prélèvement	171 116 008,38	163 166 813,33	6 842 968,64	1 106 226,41	
		17 574 069,41	17 574 069,41			
		188 690 077,79	180 740 882,74			
Fonct.	- Produits d'exploitation	428 520,00	474 264,67		76 721,34	122 466,0
Recettes	- Produits domanim.	938 000,00	931 553,16		32 262,62	25 815,7
	- Produits financiers	135 678,16	190 884,21			55 206,0
	- Subventions et participations	11 428 007,38	9 273 828,02		2 514 070,37	359 891,0
	- DGF et divers	52 826 273,63	53 647 299,29			821 025,6
	- Impôts indirects	61 474 974,54	63 477 178,55		194 145,23	2 196 349,2
	- Recettes fiscales (centim+ TEDM)	48 529 222,00	48 555 834,00			26 612,0
	- Réduction de charges (regie)	9 500 000,00	7 595 416,40		2 203 781,68	299 198,0
	- Produits exceptionnels	53 193,79	66 162,93		435,95	
	- Mandats annulés	110 611,39	107 100,98		3 510,41	13 405,0
	Excédent reporté	3 265 526,90	3 265 526,90			
	Resultat	188 690 877,79	187 505 119,11	6 844 16,37	5 024 927,60	3 919 968,9

Le SECRETAIRE donne lecture de l'avis des commissions :

* PRESENTATION

Le Compte Administratif se compose de deux séries de documents :

- . Une première série de 3 pages qui est le rapport lui-même avec un intercalaire expliquant le passage d'une page à l'autre. Cette série aboutit au constat suivant :

comparaison RECETTES/DEPENSES donne un résultat EXCEDENTAIRE ou DEFICITAIRE.

- . Une 2ème série de documents plus complète permettant de mieux apprécier la 1ère et aboutissant à un second constat :

Le résultat comparé aux crédits reportés et restant à recouvrer donne l'EXCEDENT REEL ou le DEFICIT REEL.

* RESULTATS

Globalement toutes sections confondues, ledit compte est excédentaire de 39 910 905,70 F, à savoir :

- . section de fonctionnement : 6 844 236,37 F
- . section d'investissement : 33 066 669,33 F

Ces résultats, confrontés aux crédits reportés et aux restes à recouvrer, donnent les chiffres suivants :

. Section de fonctionnement :

Excédent..... 6 844 236,37 F

Crédits reportés (dépenses engagées non payées à la clôture de l'exercice)..... 6 842 968,64 F

1 267,73 F excédent réel

. Section d'investissement :

Excédent	33 066 669,33 F
Déficit restes à recouvrer par rapport aux dépenses reportées	<u>32 878 398,27 F</u>
	<u>188 279,06 F</u> excédent réel

* ANALYSE

. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Remarques préliminaires

1. Les crédits reportés sont relativement importants (6 842 968 F). Ceci s'explique par le fait que la journée complémentaire qui, jusqu'à l'année passée, s'arrêtait au 28 Février, a été ramenée, à compter de cette année, au 31 Janvier. De ce fait, bon nombre de dépenses et de recettes engagées n'ont pu être liquidées avant la fin de l'exercice.
2. Un certain nombre de mesures relativement draconiennes avait été souhaité au moment du vote du B.P. 80, destinées à aboutir à des économies sérieuses en dépenses et à des augmentations substantielles de recettes.

La plupart de ces mesures ayant été correctement mises en oeuvre, le résultat global du compte est sensiblement meilleur que ce à quoi il aurait été possible de s'attendre au début de l'exercice précédent.

b) Les dépenses

Elles ont évolué globalement de 13,83 % par rapport à l'année précédente, ce qui correspond sensiblement au dérapage monétaire. Rapportées l'habitant, leur évolution est de 12,82 %.

Les dépenses de personnel ont cru globalement de 13,65 % par rapport à 1979 et sa part dans les dépenses de fonctionnement a très légèrement diminué (53,69 % au lieu de 53,79 %).

Le service de la dette a évolué de + 26 %, ce qui amène le total de remboursements annuels à 21,41 % des recettes ordinaires, chiffre légèrement inférieur aux prévisions.

Le contingent d'aide sociale n'a augmenté que de 10 % et représente désormais 8,28 % (au lieu de 9,46 %) des recettes ordinaires.

c) Les recettes

Elles ont globalement évolué de 16,54 % par rapport à 1979, ce qui, comparé aux dépenses, traduit une légère amélioration de la structure de la situation financière de la commune.

La dotation globale de fonctionnement a cru de 14,05 %, ce qui lui fait perdre légèrement du poids dans les recettes de fonctionnement (27,37 % au lieu de 27,98 % en 1979).

L'octroi de mer a lui évolué de façon plus favorable (+ 28,8 %), ce qui lui donne un poids de 32,21 % dans les recettes ordinaires au lieu de 29,14 % en 1979.

Le produit des impôts directs locaux a cru de 15,3 %, ce qui maintient cette ressource approximativement à son niveau antérieur (23,11 % des recettes ordinaires en 1980 au lieu de 23,16 % en 1979).

Dans cette ressource, la part de la taxe professionnelle continue à baisser légèrement puisqu'elle représente en 1980 45,95 % des impôts directs au lieu de 46,78 % en 1979. Rapportée à l'habitant, la progression des impôts directs est ramenée à 15,2 % conformément aux prévisions du BP 81, soit 13 % correspondant au dérapage monétaire et 2 % à la croissance globale de la richesse communale.

SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Remarques générales

Le budget d'investissement a diminué d'une façon très substantielle en 1980 par rapport à 1979 (22 % en recettes et 26 % en dépenses).

L'explication de ce phénomène peut se trouver à deux niveaux :

1. dans la volonté de limiter l'évolution de cette section d'investissement compte tenu du recours à l'emprunt qu'elle implique
2. dans les difficultés conjoncturelles de l'exercice 1980.

b) Les dépenses

Un certain nombre de dépenses prévues pour 1980 n'ont pu se réaliser pour différentes raisons.

1. Hyacinthe a perturbé le programme annuel, obligeant les services à le transformer en cours d'année, avec les retards que cette démarche peut entraîner.
2. Des dépenses très importantes comme l'assainissement et l'alimentation en eau n'ont pu être engagées en 1981, du fait des difficultés ressortant d'un tatillonisme administratif injustifié créé notamment par le Trésorier Payeur Général.
3. Un certain nombre de programmes scolaires prêts à être lancés n'ont pas fait l'objet d'inscription aux programmes du Ministère de l'Éducation (maternelle de la Bretagne, maternelle de Montgaillard, etc...).
4. De très gros programmes d'investissement réalisés dans les années précédentes (endiguement des Patates-à-Durand, nouvel Hôtel de Ville, stade de l'est, stade de Champ Fleuri) n'ont pas été poursuivis par des opérations équivalentes en 1980.

c) Les recettes

Elles ont également diminué de 22,4 %, ce qui indique une bonne adéquation avec les prévisions de dépenses.

Elles sont constituées de 20,93 % de fonds propres (contre 12,58 % en 1979), de 15,27 % de subventions (contre 21,02 % en 1979), de 63,8 % d'emprunts (contre 66,4 % en 1979).

* ANALYSE DE L'EVOLUTION DES CINQ DERNIERES ANNEES

Entre 1976 et 1980, le Compte Administratif a cru d'environ 70 %, ce qui, ramené à la croissance par habitant, représente environ 63 %. Sachant que le dérapage monétaire a été d'environ 55 %, l'évolution générale du compte correspond à une croissance réelle d'environ 8 %.

Pendant cette même période, les dépenses de fonctionnement en francs courants ont évolué de 76,5 % tandis que les dépenses d'investissement ont cru de 35,5 %.

Les dépenses de personnel ont globalement cru de 98,7 % dont 61 % pour le personnel titulaire et 126,8 % pour le personnel journalier. Leur part dans les dépenses de fonctionnement a progressé de 6,16 % (53,69 % au lieu de 47,63 %).

Le service de la dette a globalement cru de 152 % dans la période et sa part dans les recettes de fonctionnement a augmenté de 8,21 % (21,41 % au lieu de 13,20 %).

Le contingent d'aide sociale a évolué de 30 % seulement grâce aux mesures de contrôle qui ont été mises en oeuvre à partir de 1977, ce qui a permis de ramener son importance de 1,62 % par rapport aux recettes ordinaires (8,28 % au lieu de 9,90 %).

La D.G.F. et l'Octroi de mer ont progressé respectivement de 68,47 % et de 77,62 %, ce qui a légèrement augmenté leurs poids respectifs dans les recettes ordinaires (27,37 % et 32,21 % au lieu de 25,27 % et 28,21 %).

Enfin, les impôts directs locaux ont évolué de 74,8 % pendant la période, ce qui, rapporté à l'habitant, représente 67 %, valeur très proche de l'évolution en général du Compte Administratif.

Si l'on part de l'hypothèse que la richesse communale s'est accrue d'environ 2 % par an, le dérapage monétaire ayant été de 55 % pendant la période, on peut estimer que la pression fiscale n'a pratiquement pas évolué en francs constants de 1976 à 1980.

* CONCLUSIONS

L'exercice 1980 s'est donc caractérisé par une évolution modérée de la section de fonctionnement grâce aux économies draconiennes décidées lors du vote du budget primitif, tandis que la section d'investissement diminuait tant pour des raisons structurelles que surtout conjoncturelles.

Enfin, l'évolution du Compte Administratif de 1976 à 1980 peut être considérée comme relativement homogène.

Les années qui viennent devraient correspondre en ce qui concerne l'investissement à une légère reprise de leur croissance moins rapide qu'elle le fut dans le début des années 70, et en ce qui concerne le fonctionnement à un tassement du

... service de la dette en dépenses au profit des dépenses d'entretien général et à un équilibre de grandes recettes (D.G.F., octroi de mer et impôts directs) aux alentours de leur poids actuel.

*

*

*

Le MAIRE - Vous avez donc sous les yeux tous ces documents concernant le compte administratif pour l'année 1981. Je voudrais revenir sur un point de l'avis des Commissions : le tatillonisme administratif évoqué à propos des dépenses de la section d'investissement. Il s'agit, par exemple, lorsqu'on refait une route après avoir creusé une tranchée sur la route, de la nécessité de faire deux dossiers complets : l'un pour la tranchée, l'autre pour la réfection de la route; c'est demandé par les services de contrôle et cause beaucoup de retard, car, pratiquement, les deux opérations sont liées et depuis toujours lorsqu'on creuse une tranchée dans une route, on refait le surfacage de toute la route. C'est bien là du tatillonisme administratif injustifié ! Ceci dit, si, après étude de tous ces documents, vous avez des questions à poser, nous sommes à votre disposition.

M. le Dr Gilbert GERARD - Peut-on savoir pourquoi on diminue la section d'investissement alors qu'il y a un excédent à cette même section ?

Le MAIRE - Cet excédent qui apparaît ici concerne des investissements qui n'ont pas été réalisés encore en 1980 et qui le seront cette année. On a, donc, toujours la volonté de diminuer globalement les investissements et cet excédent ne signifie pas qu'il reste des crédits pour de nouveaux investissements.

M. le Dr Gilbert GERARD - En général, quand on parle d'excédent c'est quelque chose qui reste en plus et qui peut servir à autre chose ?

M. DUPONT - Non, pas obligatoirement. L'excédent comptable c'est la totalité des sommes qui ont été prévues au budget et qui n'ont pas été engagées à la fin de l'exercice. Pour prendre un cas concret, vous décidez de construire une école en 1980 pour laquelle on a inscrit trois millions de crédits au budget. Les travaux commencent en septembre 1980 et 500 000 F ont été engagés jusqu'à la fin de l'année 1980. Le reste de 2 500 000 F est un excédent comptable qui est reporté à l'année suivante. C'est ainsi que sur les 33 066 669,33 Frs d'excédent comptable mentionné dans le tableau il n'y a en fait que 188 000 F d'excédent réel qui correspondent à des sommes effectivement disponibles; Le reste se rapporte à des programmes qui sont prévus au budget et qui n'ont pas encore été engagés au cours de l'exercice clos.

Le MAIRE - En d'autres termes, nous avons prévu volontairement un volume d'investissement moindre que l'année précédente, mais dans ce volume nous n'avons pas encore engagé tous les crédits, c'est ce qui explique l'excédent.

M. DUPONT - Je précise, en complément, que cet excédent ne correspond pas à un excédent de trésorerie. Il faut bien différencier l'excédent budgétaire de l'excédent de trésorerie.

Le MAIRE - Avez-vous d'autres remarques à faire ? Peut-être faudrait-il revenir sur d'autres points de l'avis des Commissions ? Il y a beaucoup de pourcentages mais c'est la seule façon qui permet d'effectuer des comparaisons. Je voudrais, Monsieur DUPONT, que vous expliquiez plus profondément

.../...

... deux points qui sont très intéressants, d'une part celui sur les dépenses de personnel et, d'autre part celui sur le service de la dette.

M. DUPONT - Je crois que si on veut analyser le budget 1980, il faut effectivement faire référence à ce qui s'est passé au cours des années antérieures et suivre l'évolution. C'est la raison pour laquelle les Commissions avaient inclus dans leurs avis une étude de ce qui s'est passé les années précédentes.

* En ce qui concerne le personnel, il vous a été dit que les frais ayant trait au personnel titulaire avaient augmenté de 61 % en 5 ans; c'est-à-dire, en gros, que cela équivaut au taux de dérapage monétaire pour ces cinq dernières années. Je vous rappelle que cela inclut aussi bien l'accroissement des traitements et salaires que l'augmentation en effectif du personnel; ces deux éléments sont pris en compte pour aboutir à l'évolution globale.

Pour le personnel journalier, l'évolution aussi bien en effectif qu'en masse salariale a été beaucoup plus rapide puisque cela se traduit par un taux de 126 %; cela s'explique par les augmentations successives du SMIC (taux de 17 à 18 % par an) et par un certain nombre de reclassements qui ont été opérés ces deux dernières années notamment. Ceux-ci ont permis de façon imparfaite toujours, mais relativement substantielle, de faire en sorte qu'un certain nombre de personnes qui travaillaient depuis un certain temps soient reclassées dans des grilles salariales plus conformes à ce qu'ils attendaient. Si on compare à ce qui se passe dans les autres communes de 100 000 habitants on peut dire que la Commune de Saint-Denis se situe à peu près dans la moyenne des dépenses de personnel par rapport aux recettes et dépenses de la section de fonctionnement. Le taux moyen est en effet de 50 % et sur ces cinq dernières années nous avons évolué entre 47 et 52 % par rapport aux recettes et dépenses ordinaires.

* En ce qui concerne la dette, l'évolution qui a été prévue et discutée au moment du budget primitif 1981, se confirme avec un taux légèrement inférieur à celui attendu : 22,3 % prévus et 21,41 % constatés. Les raisons en sont essentiellement que les emprunts 1980 ont été répartis dans le temps c'est-à-dire que nous avons fait entrer les fonds au fur et à mesure des besoins et non globalement en début d'année. Cela a donc entraîné pour 1980 des versements d'intérêts inférieurs à ceux qui étaient prévus et le taux a donc légèrement chuté par rapport à ce qui avait été envisagé en début d'année 1980. Globalement, l'évolution s'est traduite par une augmentation sensible sur ces cinq dernières années. Compte tenu des éléments qui avaient été communiqués à la Commission des Finances, nous devrions, en 1981 ou en 1982 au plus tard, atteindre le sommet de la courbe de croissance des remboursements d'annuités par rapport aux recettes ordinaires et, pendant les années suivantes, s'il n'y a pas de modification importante dans la politique communale d'investissements, le taux d'endettement devrait se stabiliser et même diminuer dans les quatre ou cinq ans qui viennent.

Il faut savoir, par ailleurs, que notre endettement est essentiellement constitué pour l'instant plus par des annuités d'intérêts que par des intérêts de capital alors qu'ensuite on rembourse plus de capital et moins d'intérêts.

.../...

... Or, la montée en charge de l'endettement communal étant relativement récente (il n'y a pas plus d'une dizaine d'années que la Commune fait appel d'une façon relativement importante à l'emprunt), la Commune paie actuellement surtout des intérêts et beaucoup moins de capital et cela s'inversera dans les cinq ans qui viennent.

Le MAIRE - Je voudrais que vous expliquiez également les deux derniers paragraphes de l'analyse qui ont rapport aux impôts directs car les termes employés peuvent paraître obscurs quand on dit par exemple que "les impôts locaux ont évolué de 74,8 % pendant la période ce qui rapporté à l'habitant représente 67 %".

M. DUPONT - Pour juger de l'imposition globale d'une ville, plusieurs critères sont pris en compte : le premier et peut-être le plus important porte sur l'évolution de la population de la ville; Il est évident que pour avoir des pourcentages solides, il faut rapporter les dépenses et les recettes (notamment les recettes d'impôts) au nombre d'habitants qui sont concernés. Donc, dans les renseignements chiffrés qui vous ont été donnés, on a fait une révision de population partant de 1974 (date du dernier recensement) et étant fonction des chiffres donnés par l'INSEE en ce qui concerne la natalité et la mortalité. Ces chiffres ne sont pas très réels et n'incluent pas tout ce qui concerne les migrations (migrations rurales, migrations vers l'extérieur, en particulier par le BUMIDOM). Ils sont donc approchés et estiment la population de Saint-Denis pour 1980 à 112 500 habitants; Ce n'est qu'un chiffre probable. Et si, en fonction de cela, on rapporte les recettes d'impôts au nombre d'habitants, on constate qu'elles sont régulièrement inférieures à ce qu'elles pourraient être, si on ne raisonnait qu'en terme de population existante en 1974. Ceci est le premier élément.

Le deuxième élément d'analyse consiste à distinguer dans les impôts ce qui correspond d'une part à la richesse de la Commune et d'autre part à la pression fiscale. La richesse de la Commune se traduit, par exemple, par le fait que chaque année un certain nombre de nouvelles maisons, de nouveaux commerces et de nouvelles industries se construisent et s'installent dans la Commune. Cela apporte une richesse supplémentaire à la Commune et peut s'estimer là aussi par extrapolation de ce qui s'est passé dans les dernières années; Le pourcentage d'accroissement de cette richesse est d'environ 2 % par an ; C'est en tous cas la moyenne de ce qui a été constaté de 1970 à 1978. Malheureusement depuis 1978, nous n'avons plus de chiffres probants dans la mesure où, ce qu'on appelait le centime n'existant plus, nous n'avons plus cet élément de référence relativement intéressant; nous avons donc considéré que la richesse communale continuait à s'accroître de ces 2 % par an. La pression fiscale, quant à elle, recouvre tout l'effort que le Conseil Municipal demande aux contribuables lors du vote du budget primitif au début de l'année. Ainsi, pour 1980, le Conseil Municipal avait décidé une majoration de 13 % par contribuable à richesse égale. C'est donc ce qui a été constaté au niveau du compte administratif, et, en sachant que ces 13 % correspondent à peu près au taux d'inflation admis pour 1980, on peut dire qu'en 1980 la pression fiscale des Dionysiens a été semblable à celle de 1979. Voilà les différents éléments de l'analyse et si on ramène cela sur l'ensemble de la période de 1976 à 1980, on peut porter à peu près le même jugement

.../...

... car il n'y a qu'une très légère différence entre le taux global de pression fiscale et celui d'inflation et d'accroissement de la population. Cette différence est relativement négligeable et permet de considérer que la pression fiscale a été à peu près constante de 1976 à 1980.

Le MAIRE - J'ai tenu à ce que l'ensemble de ces explications soient données au plus grand nombre d'entre vous; cela permet d'explicitier pour vous tous les termes un peu revêches de ces rapports de commissions. Avez-vous d'autres remarques à faire aussi bien sur les rapports que sur ce qui a été dit ?

Le MAIRE - Monsieur Marc GERARD, vous allez présider à ma place, étant donné que je dois m'absenter un moment selon la pratique habituelle.

M. Marc GERARD - Vous avez pu entendre toutes ces observations sur les documents qui vous sont présentés. Avez-vous d'autres questions à poser le Maire étant sorti afin que vous puissiez vous exprimer librement sur le compte administratif.

Personne ne demande la parole ?

Je mets donc au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Le Maire revient dans la salle des délibérations -

M. Marc GERARD - Monsieur le Maire, votre compte de gestion a été adopté à l'unanimité.

Le MAIRE - Je vous en remercie, mais je voudrais surtout remercier mes collaborateurs les plus directs ; D'abord les adjoints qui s'occupent tout particulièrement des finances et des travaux publics et aussi tous les services municipaux dont en particulier celui de Monsieur DUPONT et celui de Madame HOARAU à qui j'adresse ici de particulières félicitations et que je vous demande d'applaudir bien fort.

- Applaudissements -

UC - Pt. Denis le 19 Août 1981
P/le Préfet,
Le Secrétaire Général
Signé : Jean-Pierre PAOLI
Pour Copie Conforme
Le chef de Bureau délégué -
Jacques LACOSTE